

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 24-20260409

**OBJET : AVIS SUR LA PRISE DE COMPETENCE « ANIMATIONS  
CULTURELLES » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME**

**THÉMATIQUE : 8.9. Culture.**

**(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-SIX, le **NEUF AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno VAQUEZ, Maire.

Membres présents : M. Mmes : Bruno VAQUEZ ; Pascal FINAZ ; Florence FRANCOIS ; Sébastien LECOCQ ; Anne MALARME ; Thierry DEVILLERS ; Blanche DELAUNAY ; Pascal BOUSSOUGANT ; Christophe SAUTIERE ; Cécile PAVIC ; Vanessa PLUMECOCQ ; Sabrina RENARD ; Bruno SEGUIN ; Thiphaine GRIMAUX ; Fabrice GACEL ; Guillaume DEVEAU ; Justine HUMBERT ; Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Cédric GUILLEMOT ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL ; Alexandre DESTALMINIL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Marie-Thérèse DELARUE ; M. Léonard FÉLÉA.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Pascal DENYS. ayant donné procuration à Mme Florence FRANCOIS.

Mme Delphine LEFEVRE. ayant donné procuration à Mme Anne MALARME.

**Nombre de conseillers**

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| - En exercice : 27 | - Pour : 25      |
| - Présents : 23    | - Contre : 0     |
| - Exprimés : 25    | - Abstention : 0 |

Convocation : 03/04/2026

Secrétaire de séance : Christophe SAUTIERE.



MAIRIE DE VILLERS-BRETONNEUX Place du Général de Gaulle

80800 Villers-Bretonneux

Tel : 03.22.96.31.00 – Fax : 03.22.96.31.04 – e-mail : mairie@villers-bretonneux.com

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,  
**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Val de Somme en date du 26 février 2026 relative au lancement d'une procédure de prise de compétence « animations culturelles »,

**Considérant** que cette prise de compétence est envisagée de manière progressive et limitée,

**Considérant** qu'elle vise notamment à :

- assurer une coordination des actions culturelles à l'échelle intercommunale,
- élaborer un schéma communautaire de développement culturel,
- clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs,
- mettre en place une mission de coordination culturelle,
- tout en ne se substituant pas aux actions culturelles communales existantes,

**Considérant** que cette démarche peut permettre un meilleur accès aux financements extérieurs (État, Région, Département) et renforcer la structuration de l'offre culturelle sur le territoire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**Émet un avis favorable** à la prise de compétence « animations culturelles » par la Communauté de communes du Val de Somme.

Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de communes du Val de Somme.

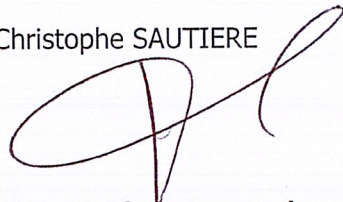
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Villers Bretonneux, le 9 avril 2026

Le Secrétaire de séance

Christophe SAUTIERE



Le Maire,

Bruno VAQUEZ



**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le**

14 AVR. 2026

**et publication ou notification le**

16 AVR. 2026

Le Maire,

Bruno VAQUEZ



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux  
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

### Paramètres de la transaction :

|   |  |
|---|--|
| Numéro de l'acte :                      | 24_20260409  |
| Objet :                                 | 24-20260409 Avis sur la prise de compétence Animation Culturelle par la CCVS |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes   |
| Date de la décision :                   | 2026-04-09 00:00:00+02   |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations  |
| Documents papiers complémentaires :     | NON  |
| Classification matières/sous-matières : | 8.9 - Culture  |
| Identifiant unique :                    | 080-218007508-20260409-24_20260409-DE  |
| URL d'archivage :                       | Non définie  |
| Notification :                          | Non notifiée   |

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier  | Type            | Taille   |
|--|-----------------|----------|
| <b>Enveloppe métier</b><br>Nom métier : 080-218007508-20260409-24_20260409-DE-1-1_0.xml  | text/xml        | 900 o    |
| <b>Document principal (Délibération)</b><br>Nom original : 24_20260409 Avis sur la prise de comp__tence Animation Culturelle par la CCVS.pdf<br>Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260409-24_20260409-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 714.7 Ko |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                        | Message   |
|----------------------------|-----------------------------|---|
| En attente d'etre postee   | 14 avril 2026 à 10h57min00s | Dépôt dans un état d'attente                                    |
| Posté                      | 14 avril 2026 à 11h00min05s | La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude |
| En attente de transmission | 14 avril 2026 à 11h00min06s | Accepté par le TdT : validation OK                              |
| Transmis                   | 14 avril 2026 à 11h00min07s | Transmis au MI  |
| Acquittement reçu          | 14 avril 2026 à 11h00min36s | Reçu par le MI le 2026-04-14                                    |